



MEMOIRE DE STRATEGIE

LES NOUVELLES MENACES

Officier rédacteur : Chef de bataillon Alain Bayle

FICHE DE PRESENTATION

I) Objet : Les nouvelles menaces.

II) Auteur : CBA Alain BA YLE

III) Date de rédaction : Mars 2000

IV) Division : C6

V) Nature du travail : Mémoire de stratégie.

VI) Résumé de synthèse

Les changements géopolitiques du début des années 1990 ont bouleversé les équilibres nationaux et internationaux. A côté d'espaces ordonnés et policés ont émergé des « zones grises » où des entités de type criminel se sont développées. Leur puissance est telle qu'aujourd'hui, on estime qu'elles sont en mesure de concurrencer, voire de menacer les démocraties libérales.

L'Etat-nation apparaît menacé jusque dans ses fondements. Une réponse défensive est donc nécessaire qui doit s'appuyer sur une profonde réflexion sur les nouveaux rapports transnationaux. Une refonte radicale des systèmes – internes et internationaux - existants est inévitable dans laquelle la coopération tiendra une place centrale.

Face à des entités hybrides extrêmement réactives, les Etats-nations paraissent lourds : le combat engagé entraînera de profondes mutations sur la scène internationale.

VII) Mots clés

Etas-nations ; crime organisé transnational ; défense globale ; sécurité ; coopération horizontale et internationale ; Mafia.

PLAN

Le nouveau contexte	p 3
La révolution de la communication matérielle et immatérielle	p 3
L'ère de l'anomie	p 5
L'ère de la drogue	p 7
L'ère du « gris »	p 8
Les nouvelles caractéristiques	p 11
La nature des nouvelles menaces	p 11
Une typologie des nouvelles menaces	p 14
Les dangers	P 18
Les parades	p 21
Une course contre la montre	p 21
Etre à la poignée de l'éventail	p 24
Une coopération nécessaire	p 27
Conclusion	p 30

Bibliographie

- | | | | |
|-----|--|---------------|---|
| 1. | Le sommet de l'OTAN et ses implications pour l'Europe. | 15.03.1999 | Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale. |
| 2. | Rogue states and proliferation : how serious is the threat ? | 1999 | Strategic Assessment (National Defense University). |
| 3. | Troubled states : how troubling, how manageable ? | 1999 | Strategic Assessment (National Defense University). |
| 4. | Transnational trends. | 1999 | Strategic Assessment (National Defense University). |
| 5. | Global military balance : stable or unstable ? | 1999 | National Defense University. |
| 6. | Face à l'apparition de nouvelles menaces : défense ou sécurité. | Décembre 1998 | CE Christian Chocquet (Tribune d CID). |
| 7. | Nouvelles menaces, nouveaux concepts opérationnels, nouveaux besoins. | Juin 1998 | Comité n°4 du CHEAR.
34 ^{ème} session |
| 8. | Les nouvelles menaces dans la perspective stratégique. | Juin 1997 | Laboratoire MINOS du CHEAR. |
| 9. | La défense face aux défis des menaces non militaires de caractère stratégique. | 1997 | Jean-Marc Balencie (Les Cahiers CHEAR). |
| 10. | Protection et sécurité. | Décembre 1996 | 49 ^{ème} session de l'IHEDN. |
| 11. | Les stratégies du terrorisme. | 1999 | Gérard Chaliand. |
| 12. | Menaces sur Internet. | 1999 | Grégory Destouche (Michalon). |
| 13. | Les quartiers d'exil. | 1992 | François Dubet,
Didier Lapeyronie (Seuil). |
| 14. | Mafias du monde. | 1998 | Thierry Cretin (PUF). |
| 15. | Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces. | 1999 | Xavier Raufer (PUF). |
| 16. | Les mafias. | 1997 | Isabelle Sommier. |

- | | | |
|---|------|--|
| 17. Violence internationale : une scénographie nouvelle. | 1999 | Dominique David (Ramses 2000) |
| 18. Défense et nouvelles menaces. | 1999 | Eric Brintet (Le Casoar). |
| 19. La criminalisation de l'Etat en Afrique. | 1997 | Jean-François Bayart, Stéphane E et Béatrice Hibou (Complexe). |
| 20. L'illusion économique. | 1998 | Emmanuel Todd (Gallimard). |
| 21. La criminalité organisée. | 1997 | Marcel Leclerc (La Documentati Française). |

Introduction.

Après des années de mise en veille relative, la réflexion stratégique connaît, dans les années 1990, un renouveau. C'est qu'aujourd'hui les événements et l'histoire s'accélèrent. La technique accuse de tels progrès que les rapports humains dans leur ensemble sont à revisiter. Les instruments mêmes de la souveraineté légitime ne sont plus valides car le cadre des relations internationales évolue : les frontières volent en éclat, les flux s'intensifient d'une manière vertigineuse et incontrôlable, des rapports de forces totalement nouveaux se substituent aux ensembles traditionnels.

Dans ce cadre, les consensus collectifs sont à renégocier et à réévaluer. C'est donc un véritable appel d'air qui, dans un contexte de concurrence exacerbée, condamne les ensembles inadaptables ; l'OTAN tente ainsi de se réformer alors que l'UE, à travers l'UEO, essaie de la remplacer dans l'espace européen en mettant en place une encore hypothétique Identité Européenne de Sécurité et de Défense. C'est dire comme les paradigmes de l'après-guerre ont la vie dure.

Dans les nouveaux conflits qui s'annoncent, les démocraties libérales apparaissent très vulnérables car elles ont opté dès leur origine pour des régimes de tolérance et d'ouverture. Ces failles, en termes de défense, sont aujourd'hui systématiquement exploitées par les concurrents, les adversaires voire les ennemis potentiels. Or, les bouleversements géopolitiques les ont multipliés à l'envi.

Si les menaces de type traditionnel, c'est-à-dire principalement les menaces de type militaire, tendent à disparaître progressivement, on assiste aujourd'hui à un foisonnement d'entités hybrides qui tentent de parasiter les relations historiques. Il s'agit là de menaces en général non militaires qui, dans des buts essentiellement lucratifs, viennent, au mieux,

concurrer, au pire menacer, les constructions collectives. Elles ont pour trait commun un caractère innovant et une modernité qui défient tous les pronostics. C'est, qu'avec elles, une nouvelle grille de lecture est nécessaire pour les identifier, les comprendre, s'en protéger, voire les combattre.

Ce sont là les buts de ce mémoire. Il essaiera de rappeler d'abord les conditions générales qui ont amené l'éclosion brutale et exponentielle de ces nouvelles menaces ; on peut parler là véritablement d'un « nouveau contexte ». Il permettra ensuite de pénétrer ces nouvelles menaces en donnant les contours de leur nature, en tentant d'en donner une typologie, puis en mesurant les dangers qu'elles représentent. Enfin, il présentera une étude générale des parades que les démocraties peuvent leur opposer, notant bien là qu'il s'agit d'une véritable course contre la montre dans laquelle, pour se placer à la poignée de l'éventail, les coopérations intra et supra étatiques sont nécessaires.

Le nouveau contexte.

Les nouvelles menaces, si nouvelles menaces il y a réellement, sont nées des formidables bouleversements mondiaux arrivés avec les années 1990. Les observateurs s'accordent effectivement sur l'accélération de certains phénomènes collectifs et sur leur diffusion internationale. On compte deux principales nouveautés dont on n'a pas tiré encore aujourd'hui toutes les conséquences. Il s'agit tout d'abord de l'éclatement de l'URSS qui met fin à la bipolarité régnant sur les affaires mondiales depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il s'agit également de la mondialisation qui, en cette fin de millénaire, remet en cause tous les équilibres préexistants et remodèle les relations internationales. Ces nouveaux paramètres sont intéressants en tant que catalyseurs de nouvelles réactions politiques, économiques et diplomatiques, mais leur incidence dans le domaine des rapports de forces, qu'ils soient légitimes ou illégitimes, légaux ou illégaux, est énorme.

Nous suivrons monsieur Moreau-Desfarges dans son analyse de ce sujet en étudiant les effets directs et indirects des quatre mutations majeures de l'ordre international. Il s'agira successivement de la révolution de la communication matérielle et immatérielle, de l'ère de l'anomie, de l'ère de la drogue et, enfin, de l'ère du « gris ». Ces quatre mutations amènent, in fine, un retrait de l'Etat des affaires collectives et créent une relativité du droit et de la morale.

La révolution de la communication matérielle et immatérielle.

Les effets de ce qu'on appelle encore aujourd'hui par défaut ou par ignorance la « mondialisation » sont difficilement mesurables car ils touchent à tous les aspects de la vie publique et privée. Il en résulte que les rapports mondiaux sont, à l'entrée du IIIème millénaire, ouverts et difficilement contrôlables ; c'est comme si on était passé brutalement de la guerre froide à un « champ biomorphe ».

L'effet premier de la mondialisation est d'avoir créé un monde neuf. Il est avéré que la circulation des biens, des personnes, mais aussi des informations s'est accélérée de manière exponentielle. Sans forcer le trait, on parle d'ouverture, notamment financière, brutale. Cela a pour effet, en intensifiant les échanges, de modifier les équilibres et, donc, de changer la répartition des richesses. Ce monde neuf voit ainsi se côtoyer de fabuleuses réussites et de terribles misères. Mécaniquement sont générées de l'exclusion, qui s'appuie sur un sentiment d'injustice, et une remise en cause des règles communes.

En outre, on assiste à la cohabitation des nouvelles forces dominantes et des survivances du monde précédent. Il en résulte des décalages nouveaux qu'il s'agit de rééquilibrer. Ces affrontements ou ces rivalités se font sur des champs inconnus et difficilement contrôlables par les autorités officielles. De fait, les méthodes traditionnelles d'analyse et de réponse sont inadaptées à une prolifération quasi biologique d'entités complexes et parfois dangereuses tant elles restent difficiles à identifier et à comprendre.

Ce monde dit « ouvert » apparaît extrêmement vulnérable. Les capitaux sont toujours plus volatils, les multinationales se développent sans que ce développement s'accompagne pour autant de défenses adaptées, les frontières sont de plus en plus poreuses et constituent de plus en plus une protection aux flux internationaux. Ces facteurs multiplient les opportunités de développement offertes au marché criminel, voire créent de nouveaux domaines de délinquance (fraude informatique, trafic nucléaire ou biologique ...).

L'éclatement de l'URSS est, à cet égard, un phénomène aggravant. En effet, un pouvoir politique et militaire dur avait, pendant toute l'ère de domination du communisme, masqué par la force un certain nombre de menaces. La chute du régime et l'ouverture forcée au monde extérieur ont été un appel d'air énorme pour un grand nombre d'entités aux intentions souvent peu louables. Ainsi, si les mafias russes étaient parfaitement contrôlées par Moscou jusqu'en 1991, il apparaît aujourd'hui que, non seulement elles se sont renforcées, mais qu'elles se sont multipliées et internationalisées. Toute l'Europe serait touchée par un phénomène longtemps circonscrit à l'étranger proche soviétique. On ne peut non plus négliger les conséquences des bouleversements géopolitiques de tous les anciens pays satellites et de leurs voisins ? Ils ne font qu'ajouter au désordre actuel.

Les Américains qui ne sont pas gens à ignorer ce genre de changements les ont appelés « phénomènes incertains ». Ils s'y sont intéressés pour ce qu'ils créent des problèmes dit d'ingouvernabilité globale. Cet anglicisme peu élégant traduit les craintes liées à ces déséquilibres sociaux et économiques relativement nouveaux. Ceux-ci ont notamment trait aux flux migratoires incontrôlés, à l'insécurité alimentaire ainsi qu'aux problèmes de la croissance urbaine non maîtrisée.

Cette nouvelle réalité met en place de nouveaux acteurs de la vie publique. Maintenant, en effet, les mouvements de rébellion de tout poil côtoient sur un pied d'égalité les organisations liées à la nébuleuse onusienne, les nombreuses organisations non gouvernementales et, seulement in fine, les Etats.

Le champ de la délinquance apparaît donc aujourd'hui plus vaste, plus complexe et, partant, plus incontrôlable. « La modernité est vulnérable » peut-on lire dans le rapport 2000 de RAMSES. Et de présenter l' « effet Rust », du nom de ce jeune Allemand qui, en mai 1995, avait posé son Cessna sur la place Rouge, déjouant les défenses antiaériennes russes : les systèmes les plus évolués peuvent être mis en défaut par les plus rustiques. Cette leçon mérite d'être méditée ...

L'ère de l'anomie.

L'évolution actuelle des rapports de forces est très fortement liée à une évolution des relations politiques et sociales. Un fort courant d'indépendantisme et de rébellion voit le jour dans un climat de perpétuelle remise en question des pouvoirs traditionnels. De cette contestation renouée naît l'ère de l'anomie ; les lois, incapables de se réformer dans des délais si brefs, se dissolvent dans un foisonnement de courants politiques, idéologiques et économiques.

Concurrencées, incapables d'assumer leurs fonctions régaliennes, bafouées le plus souvent en toute impunité, les lois nationales et internationales ne peuvent plus fournir le cadre monopolistique de l'exercice du pouvoir. Cela entraîne un éclatement du champ notamment international et, par voie de conséquence, un affaiblissement des contrôles

étatiques. De nouvelles dynamiques par exemple régionales se substituent ou s'agrègent aux précédentes dont les valeurs se trouvent discutées. De cette nouvelle concurrence naissent de véritables conflits, voire des guerres véritables, pour la lutte du pouvoir. Dans certaines régions, les poussées centrifuges ou les pressions sont telles qu'on assiste à une véritable criminalisation du pouvoir et du politique ; la « pax mafiosa » par exemple voit une symbiose et une collusion très évoluées entre le pouvoir et la criminalité de type mafieux. On assiste donc, et au-delà cette instrumentalisation réciproque, à la mise en place d'une nouvelle géographie pour une violence nouvelle.

Des nouveaux acteurs se disputent, dans de nombreuses régions, les parcelles de plus en plus étendues d'un pouvoir en jachère. C'est le règne des forces armées étatiques qui agissent du faible au fort, celui des forces armées ou des milices nationalistes qui couvrent le spectre des guerres classiques au terrorisme, celui des factions armées qui mènent un combat idéologique, religieux ou ethnique et, enfin, d'une myriade d'organisations non politiques qui recherchent soit l'enrichissement, soit tout simplement la défense de certaines idées.

De fait, des idéologies de substitution, idéologies de rupture, servent de cause à des combats qui sont le plus souvent des « révoltes de misère ». Le religieux prend souvent le pas sur le politique - l'islamisme est en plein essor qui s'appuie fortement sur le terrorisme - les mégapoles se développent anarchiquement et sont autant d'excroissances difformes. La rage ou la haine s'y développent au sein des minorités exclues. Des nouveaux barbares évoluent dans ces nouveaux ghettos, imprévisibles, irrationnels et illogiques. Hans Enzenberger ne déclare-t-il pas : « il y a longtemps que la guerre civile a fait son entrée dans les métropoles ». C'est effectivement dans ces marches que l'interlope recrute une main d'œuvre bon marché dans des réseaux bien structurés, quand ce ne sont pas les individus eux-mêmes qui font le pas.

Au niveau des Etats, des schémas identiques se retrouvent, articulés autour du triangle pré conflictuel classique : abcès locaux – états dotés de bonnes capacités financières – développement de l'armement. C'est comme si l'Etat-nation avait reperdu le monopole de la violence armée. Or, si l'ennemi d'aujourd'hui est criminel, c'est parce qu'il a de nouvelles capacités de financement.

L'ère de la drogue.

Le marché de la drogue a connu dans les années 1990 un développement étonnant. Ces croissances sont liées certes à des techniques en constantes évolutions, mais aussi, et surtout, à une demande plus forte. Les conséquences en sont tellement terribles et tellement universelles que d'aucuns ont parlé de l'« ère de la drogue ».

Cette « ère de la drogue » présentent deux caractéristiques qui nous intéressent ici : les profits exponentiels qui s'en dégagent et son omniprésence dans les relations internationales.

Parler de profits de la drogue est un euphémisme à plus d'un titre. Cosa Nostra tire la plus grande partie de ses revenus de ce marché. On estime qu'elle aurait recyclé en 1990 plus de 90 milliards de dollars. C'est dire que l'argent noir représente la face cachée de l'économie mondiale. Sans parler des risques de contamination de l'économie que nous étudierons plus loin, la puissance que représentent les cartels et leurs affidés est gigantesque.

Devant de tels enjeux, on comprend enfin pourquoi tous les conflits aujourd'hui sont mixtes c'est-à-dire qu'ils ont, de près ou de loin, des connexions avec la drogue. Cela explique leur dégénérescence et permet, sinon de bien les comprendre, du moins d'éviter des contresens sur des écheveaux tels que les conflits kosovar, palestinien, afghan ou tchéchène. Cela permet de dire que le terrorisme international n'est pas une violence d'Etat, mais un réel mode de lutte en plus qu'une violence insurrectionnelle. Les stratégies qui en découlent sont des stratégies du chaos et des stratégies d'usure qui visent la défense d'intérêts matériels. Le terrorisme est donc, dans les années 1990 et contrairement aux années 1970 et 1980, totalement instrumentalisé. S'il est pourtant toujours possible de relativiser l'importance de ce terrorisme dans les conflits, il faut constater qu'il en fait toujours partie. Il explique la prolifération des armes « légères » qui sont un véritable fléau pour l'ordre mondial. Dans ce désordre savamment entretenu, des entités menaçantes plus ou moins visibles évoluent qui rendent impossible l'élaboration d'une « cartographie chaotique ». La représentation de cette dernière devrait plutôt tendre vers un hologramme en trois dimensions puisqu'il s'agit de fluides - les nouvelles formes de puissance - évoluant entre des solides - les pouvoirs traditionnels. Certains avancent que le temps des guerres classiques est révolu et que l'heure

est aux « conflits chaotiques » ; les affrontements, qu'ils soient du simple domaine concurrentiel ou bien du domaine violent, se font moins aujourd'hui entre instances qu'entre substances, informes par essence. Cela explique les difficultés que rencontrent aujourd'hui les stratèges et les observateurs en matière de description et de prédiction. Ceci est parfaitement vrai dans les domaines autant politique, qu'économique, social ou de la défense.

Il s'agit cependant de souligner une exception face au vaste mouvement de mutation. La Mafia, et principalement la Mafia italienne, semble rester, contre vents et marées, attachée à la tradition et à ses symboles, la famille, l'honneur et un certain rapport à la mort. Elle paraît rester cette société parallèle qui tire profits de l'Etat et a donc intérêts dans un Etat garant d'ordre et de pouvoir. Elle semble donc la seule organisation criminelle actuelle qui, bien que fortement corruptrice, non seulement ne combat pas l'ordre traditionnel, mais s'appuie sur lui et profite de lui.

Ainsi, dans les années 1990, de nouveaux pouvoirs concurrentiels voient le jour dans un monde dangereusement ouvert aux échanges de tous genres. Le grand perdant de ce « chambardement », c'est le vieil Etat-nation.

L'ère du « gris ».

Si un certain nombre d'autorités veillent encore à sa préservation, s'il n'est pas directement menacé, du moins dans les démocraties dites libérales, l'autorité de l'Etat est visée de manière ostensible. Les années 1990 semblent donc une période charnière dans l'histoire politique des nations et elles voient une sorte de transfert de la légitimité du pouvoir traditionnel vers une manière de pouvoirs diffus et difficilement identifiables.

Le problème principal est lié aux grandes difficultés de réformer des appareils souvent très lourds pour les adapter à la modernité. Des réponses rapides à des problèmes actuels sont nécessaires dont l'Etat est parfois incapable. Ailleurs, c'est une concurrence inégale qui oblige un Etat isolé à capituler devant des contre-pouvoirs émergents qui se renforcent chaque jour. La sphère économique est la meilleure illustration de cette réalité avec l'existence de gigantesques groupes financiers ou industriels que les Etats sont incapables de contrôler. D'un

autre côté, de petits pouvoirs locaux se développent dans les espaces interstitiels et sur les marges du pouvoir traditionnel.

C'est pourquoi nous sommes rentrés pour de nombreux analystes dans « l'ère du Gris », de cette couleur plus très blanche mais pas encore noire. Dans ces zones, l'Etat s'est volontairement ou par nécessité retiré et le droit et la morale sont des valeurs évidemment toutes relatives.

De fait, si dans la sphère occidentale, l'Etat est simplement soumis à une forte concurrence dans certains domaines, il est des régions où il est tout simplement balayé. Il est dans ce cas remplacé par un appareil qui, sinon légitime, apporte la meilleure réponse locale à une situation géopolitique donnée. La décomposition de l'autorité publique y est le plus souvent liée à une déstructuration consécutive à la globalisation. On entend souvent parler des Etats-parias. Ce peuvent être les narcodémocraties (Pakistan, Indes, Venezuela ...), les narcoterrorismes (Pérou, Afghanistan ...) ou les narcoétats (Maroc, Birmanie, Pérou ...) pour ne citer que ceux liés directement à la drogue.

De fait, les zones de guerre augmentent là où les Etats entrent en déshérence. A cet égard, il serait faux de croire que c'est un problème qui ne concerne que des régions éloignées, en Amérique du Sud ou en Orient ; ces menaces se portent jusqu'aux limites de l'Union Européenne via des milices, des guérillas mutantes, des entités hybrides qui sévissent dans les PECO ou dans les Balkans. A titre d'illustration, en 1996, 27 conflits majeurs ont été répertoriés partout dans le monde, y compris dans les régions proches, dont 26 conflits internes. C'est dire comme l'Etat est en difficulté.

Ce phénomène est d'ailleurs précipité par une auto restriction des Etats dans l'usage de la violence. C'est un phénomène très récent qui, pour des raisons politiques et économiques, fait contraste avec la période très active du début des années 1990. Ce reflux de l'interventionnisme s'explique également par le fait que la guerre froide a pris fin il y a seulement dix années : c'est un délai qu'on identifie aujourd'hui comme trop court pour se doter de réelles doctrines qui précisent les conditions politiques et techniques de l'usage des forces. On estime, à la lumière des conflits somalien, rwandais ou yougoslave que la réflexion débute réellement aujourd'hui. Parallèlement, les pouvoirs gris en profitent pour se développer, se renforcer et étendre leur influence ...

Est-ce pour autant à dire que se met en place un monde sans maître et sans géographie ? Sans être aussi outrancier, il faut cependant bien comprendre que ce monde est une combinaison de pré-modernité – la machette - et de techniques post-modernes – le nucléaire par exemple. Cela fait que les frontières entre la sécurité intérieure et la sécurité intérieure se dissolvent : les flux de populations, le surarmement, le poids de l'information ou l'émergence d'entités transnationales sont autant de menaces qui, chacune à sa manière, visent l'intégrité de l'Etat.

Ce nouvel ordre mondial est-il, comme on peut le lire parfois, un épisode limité dans le temps, consécutif à la fin de l'ordre bipolaire, ou le chaos règne-t-il désormais sur une société humaine atomisée par la mondialisation ? Oswald Spengler écrivait que « l'histoire progresse de catastrophe en catastrophe ». Le fait est que le monde actuel répond plus, avec un grouillement d'individus, d'entités et d'organisations, à des schémas biologiques que, comme par le passé, à des schémas physiques.

La confusion est donc grande et la plus grande erreur serait de céder aux arguments des docteurs « tant-mieux » et de parier sur un pourrissement de la situation. Olivier Todd écrivait, quant à lui, dans « l'Illusion économique » : « toute situation perçue par l'homme comme trop complexe, trop pénible ou trop menaçante est contournée, évacuée ».

Pour le faire mentir et pour mettre en place des parades efficaces, il est nécessaire de bien comprendre les caractères modernes de ces menaces nouvelles.

Les nouvelles caractéristiques.

Quand on veut s'attaquer à ces nouvelles menaces, il s'agit de répondre à un certain nombre de questions inhabituelles du type :

- comment envahir Internet ?
- peut-on bombarder une secte ?
- peut-on faire jouer la dissuasion contre la mafia ?
- pourquoi réaliser la parité militaire avec des groupes armés du style de Khun Sa dans le Triangle d'Or ?

La donne est donc complètement à revoir dans un monde globalement stable avec des dangereux « flashpoints ». De fait, certains « rogue nations » ou « troubled nations » - communément « Etats-parias » - sont diversement utiles d'un point de vue géopolitique. Il est donc indispensable de sérier les caractéristiques de chacun de ces états ou de ces groupes d'individus pour en apprécier les capacités, les dangers et les influences.

Pour cela, nous examinerons successivement la nature générale des nouvelles menaces, c'est-à-dire ce en quoi elles sont nouvelles, puis nous essaierons d'en dresser une typologie en nous appuyant sur leurs modes opératoires. Enfin, nous tenterons de dégager les dangers qu'elles représentent pour les grands équilibres géopolitiques classiques.

La nature des nouvelles menaces.

Le terme « nouvelles menaces » n'est pas un simple artifice journalistique. Pour monsieur Balencie, c'est même « une tendance lourde de la scène internationale contemporaine ». Leur modernité tient à l'existence d'un certain nombre d'éléments pathogènes baignant dans un véritable bouillon de culture.

Leurs principaux traits sont la transversalité, la concurrence et la réactivité.

Il est observé que les nouvelles menaces ne sont pas évidentes à appréhender. Ceci est principalement lié à leur caractère diffus et transverse.

Les acteurs ne sont plus aussi identifiables que par le passé et la transnationalité brouille les traits. Il apparaît ainsi que les menaces sont aujourd'hui le plus souvent non étatiques et donc déterritorialisées ; cette ex-territorialité se retrouve également avec les menaces dites « internes » qui ont toujours des sources externes. Leur ampleur est parfois planétaire grâce aux développements technologiques et aux nouvelles techniques de marché. Elles obéissent donc à des logiques de réseaux extrêmement diffus et sophistiqués. Leurs modes opératoires, nous y reviendrons, sont très déstabilisants pour les ensembles légaux car nous avons à faire à des phénomènes qui sont à la fois de nature sociale et économique. Enfin, ces menaces s'inscrivent en général sur une perspective longue avec cependant des processus incontrôlés et spontanés.

Tout ceci s'accompagne le plus souvent d'un certain flou idéologique, de fortes capacités d'autofinancement et d'une incroyable adaptabilité. Parallèlement, nous trouvons parfois un fort sentiment de dégénérescence qui explique le morcellement des mouvements ainsi que leur radicalisation et leur criminalisation.

Au bilan, la forte imbrication des nouvelles menaces fait qu'il existe un véritable continuum de la violence et de l'illicite. La nouvelle génération est donc extrêmement fluide. Elle n'échappe pourtant pas à une forte concurrence.

Celle-ci est directement liée à l'évolution du marché et à l'ouverture des sociétés modernes. Les nouvelles menaces s'y sont adaptées en unités autonomes dans des réseaux multifonctions de type non pyramidal. La concurrence, quant à elle, n'est pas seulement le fait des forces de défense des appareils légaux, mais elle est très souvent d'origine interne.

Dans ces affrontements, on assiste parfois à de véritables fusions entre des acteurs politiques – guérillas ou terroristes – et des acteurs de droit commun – mafias ou cartels. Il en résulte des groupes à caractère hybride du style des GIA apparus après la fin de la guerre froide.

La concurrence et la guerre entre clans sont telles dans certaines régions comme l'Italie qu'il n'y a plus de retenue dans l'usage de la violence. On rapporte que les luttes intestines sont terribles, ce qui, paradoxalement pourrait être un facteur de vulnérabilité. Les nouvelles menaces y sont au final aujourd'hui plus féroces et plus irrespectueuses des valeurs traditionnelles.

D'autres, comme dans le Mezzogiorno, ont choisi le rapprochement et on assiste, comme dans le monde économique ou politique, à de véritables fusions. Il est à cet égard remarquable que la criminalité organisée se développe également dans la sphère économique avec une utilisation de moyens technologiques modernes de gestion économique, des activités très diversifiées et une forte délocalisation.

Il est donc difficile, pour reprendre la maxime de Spinoza, de se faire « l'idée de l'idée » tant la nouvelle criminalité est complexe et insaisissable.

« Power is beautiful but small is beautiful » est une maxime qui colle bien aux nouvelles menaces. Le juge Falcone, lui-même, écrivait : « il y a toujours une nouvelle mafia prête à chasser l'ancienne » : les nouvelles menaces sont extrêmement réactives.

Ceci est autorisé par l'accessibilité des techniques à un panel élargi. Par exemple, le terrorisme amateur est disponible pour tous – on trouve même un certain nombre de techniques de base sur Internet – ce qui rend les groupes ou les associations extrêmement difficiles à reconnaître et à marquer. Par ailleurs, la prolifération des armes légères consécutive à la dégénérescence des nombreux conflits régionaux pose pour certains un vrai problème de sécurité collective car elle multiplie les potentialités de dangers. Dans le même ordre d'idée, l'irrationalité surgit dans le terrorisme comme l'ont montré les attentats de la secte Aum à Tokyo ou celui d'Oklahoma City. La prédictivité de ce genre d'action reste difficile. Plus, l'instrumentalisation par des Etats malveillants de ce type d'action est rendue très facile du fait de la déstructuration de ces nouveaux acteurs. Il est d'ailleurs à noter que de moins en moins d'attentats sont aujourd'hui revendiqués ; c'est dire combien le combat est de moins en moins politique et échappe aux logiques traditionnelles.

Certains groupes sont capables d'une étonnante fluidité qui les met à l'abri des parades. L'hypermobilité est une défense que l'on rencontre avec des éléments volatils et

éclatés. L'exemple des Kataëb des GIA l'illustre parfaitement qui se sont parfaitement adaptés au milieu algérien post-FLN. Les jeunes mafias russes ou japonaises sont elles aussi très réactives et posent, comme nous le verrons, de gros problèmes de solutions.

Ainsi, si on peut dire que les menaces indirectes ont connu un continuum historique jusqu'à la fin des années 1980, on peut affirmer qu'elles ont connu une véritable rupture durant la décennie passée. Cette rupture s'est accompagnée de dimensions nouvelles qui se retrouvent dans l'ouverture de nouveaux fronts et dans des modes opératoires différents.

Une typologie des nouvelles menaces.

Il serait extrêmement ardu et fastidieux de tenter de dresser une typologie de ces modes opératoires tant ceux-ci sont multiples et déclinables à l'envi. Toutefois, on peut retenir trois dénominateurs communs que sont le caractère illicite de ces activités par rapport aux législations nationales, leur caractère organisé et leur caractère transnational. Dans ce cadre, nous pouvons distinguer dans l'ordre les faits du terrorisme, ceux des trafics illicites et ceux de la criminalité organisée. Il s'agit là d'une trilogie bien connue des spécialistes des nouvelles menaces.

Le terrorisme moderne apparaît, nous l'avons vu, de moins en moins conventionnel. On parle même d'un terrorisme post-moderne dont la tendance est la recherche d'un effet létal maximum. La cible la plus recherchée est le centre urbain. Celui-ci est en effet très critique en termes de valeur et on le sait très difficilement contrôlable. Ce trait traduit un haut niveau de danger dans ce milieu sensible.

Pour ce qui touche à la nature même du terrorisme, nous sommes passés dans les années 1990 de la lutte anti-coloniale et de toutes les idéologies afférentes à une lutte anti-impérialiste. Le nationalisme arabe, pour ne citer que lui, le démontre bien dans des pays tels que le Soudan, la Bosnie, l'Iran, l'Égypte ou l'Afghanistan, pour ne citer qu'eux. Ce terrorisme est une façon de « révolte des déshérités » contre les Satans. Il est à noter que le

nombre des mouvements fondamentalistes a été multiplié par trois entre les années 1960 et les années 1990 et qu'il s'est transformé en une véritable méthode de guerre. Le danger essentiel qu'il représente est que la vision idéologique des combattants du Jihad est totale et que tout compromis est, par construction, impossible. Ce trait se retrouve dans la plupart des terrorismes actuels.

Autour d'un terrorisme assez bien identifié gravite un certain nombre d'entités plus dangereuses les unes que les autres. Les néologismes dont on les affuble traduisent leur caractère innovant : gangsterroristes, sectes, guérillas dégénérées, entités irrationnelles violentes, milices fanatiques, armées criminelles ... Leur dénominateur commun est leur caractère hybride et les interconnexions qu'elles entretiennent les unes avec les autres. Elles présentent de fortes capacités de séduction liées à un mimétisme poussé et partagent très souvent un sentiment d'indestructibilité. Elles sont soumises au paradigme du dollar ce qui entraîne la lutte de tous contre tous. Cela explique, pour des raisons essentiellement matérielles et non plus idéologiques, qu'aucun consensus n'est admis.

En marge de ces groupes plus ou moins bien structurés mais néanmoins très dangereux, il faut relativiser la position de ce qu'on a appelé de manière outrancière le « terrorisme apocalyptique ». Si son spectre a été souvent agité par les media, une étude approfondie conclut à une forte improbabilité du terrorisme biologique alors que le terrorisme nucléaire serait douteux voire carrément fantaisiste. Cela est lié à leur caractère éminemment technique, qui place haut le niveau de risque, ainsi qu'aux profits très limités qu'ils pourraient procurer. De fait, même les mafias les mieux structurées semblent s'en désintéresser. Certains voient là une simple phobie américaine qu'il serait intéressant d'analyser par ailleurs...

L'éco-terrorisme, quant à lui, est le fait de dogmatiques illuminés qui, encore peu nombreux, veulent briser par la violence la domination de l'homme sur la nature. Les mouvements comme « Earth First » ou « Les Guerriers de la Terre » ont connu leurs heures de gloire dans les années 1997-1999 avec une série de sabotages et de colis piégés. S'ils semblent incapables d'action d'envergure, ils restent toutefois à surveiller.

Enfin, à titre encore anecdotique, le cyberterrorisme prend la forme de menaces de sabotage informatique, d'intrusion dans des systèmes protégés ou de manipulations diverses. Si, dans la théorie, un désordre certain peut être déclenché en cas de neutralisation de réseaux

vitaux – finances, énergie, télécommunications, défense, transport, services d'urgence ... - l'état des techniques actuelles et les exemples les plus récents ne permettent pas d'affirmer qu'il représente aujourd'hui un réel danger. Toutefois, le rythme d'évolution des techniques informatiques est tel qu'il s'agit de rester très vigilants sur ce type d'action.

Les trafics illicites ont connu dans la décennie passée une véritable explosion liée aux nouvelles conditions de la géopolitique mondiale. Les Etats ont aujourd'hui à faire à un véritable grouillement d'activités illicites qui n'épargne aucun domaine des échanges.

La différence majeure entre les activités prédatrices et la délinquance de trafic réside dans la tolérance du marché ; si, en effet, les premières s'exercent dans la réprobation générale, la délinquance de trafic est beaucoup moins condamnée, voire parfois tolérée, ce qui la renforce et la rend encore plus dangereuse.

S'il n'est, bien sûr pas question ici de décrire les réseaux, ni l'extrême intensification des flux en matière de drogue notamment, il faut retenir que ces trafics s'adaptent parfaitement aux évolutions des sociétés les plus avancées et y sont « comme un poisson dans l'eau ». Cette extrême réactivité à la géopolitique est liée à une activité redoutablement innovante qui bénéficie, grâce à de formidables capacités d'autofinancement, des techniques les plus modernes. Cela est malheureusement vérifié à tous les degrés des chaînes de trafics. Pour la drogue, qui est l'activité la plus médiatisée et la plus nocive, les lieux de production bénéficient des meilleures protections qui les mettent à l'abri des tentatives pourtant d'envergure de destruction ; malgré des budgets colossaux, les Etats-Unis peinent à seulement freiner la production de cocaïne en Amérique du Sud. Les procédés d'acheminement sur les lieux de consommation sont en perpétuelle évolution. Leur extrême diversité, via des réseaux complexes, des réseaux courts ou simple fait de « raiders » plus ou moins occasionnels, interdit toute parade réellement efficace. Pareillement, les techniques de vente évoluent au gré des conditions du marché, des adaptations juridiques et de la sophistication des parades. Cette formidable fluidité met en échec à tous les niveaux les politiques de défense en se jouant des réactions des vieux acteurs géopolitiques que sont les Etats-nations. Contrairement aux mafias les plus puissantes, leurs structures sont peu visibles ; les réseaux de trafics sont donc difficiles à infiltrer et donc difficiles à saisir.

Il est à noter que ces trafics sont très juteux et que les peines encourues, en regard, sont relativement légères. C'est pourquoi, les trafics connaissent un tel engouement et, par voie de conséquence, une telle réactivité. Si on peut dire qu'il existe une famille du terrorisme, les trafics sont surtout caractérisés par une extrême concurrence interne, ce qui explique les guerres entre réseaux ainsi que la nécessité de rester perpétuellement concurrentiel.

La puissance des cartels et des trafiquants est telle qu'ils sont devenus de véritables acteurs de la géopolitique moderne. Ce changement d'échelle est lié à leurs fortes capacités financières et militaires qui leur permettent de soutenir certains gouvernements – Colombie, Pakistan, Thaïlande -, d'en combattre durement d'autres – Etats-Unis, Mexique – ou de financer un certain nombre de guérillas – Sentiers Lumineux au Pérou, Taliban en Afghanistan.

De fait, essayer d'isoler les trafics illicites serait erroné car ils sont très fortement liés à la criminalité organisée. Ce terme était censé regrouper de façon générique toutes les activités illicites autres que celles précédemment citées. On touche cependant aujourd'hui aux limites de cette classification tant il y a collusion entre ces différents domaines.

C'est pourquoi on rencontre encore de véritables contresens sur certains mouvements : le mouvement des Taliban n'est qu'en façade un mouvement islamiste, le FLNC n'obéit pas uniquement à des motifs de défense d'une soi-disant identité corse, le conflit tchétchène n'est pas un seulement un conflit inter ethnique, ni inter confessionnel. On peut affirmer sans erreur que, dans tous les cas, ils obéissent, en partie, voire en majorité, à des critères directement liés à la criminalité ou à l'illicite : les Taliban veulent contrôler le marché juteux de la drogue en Afghanistan, les Tchétchènes défendre leurs réseaux de trafics en tous genres et le FLNC et ses affidés préserver les revenus des activités illicites de l'Ile de Beauté. Ceci est encore compliqué par les manipulations d'acteurs extérieurs qui, directement ou indirectement, ont des intérêts dans ces situations. Cela était, il est vrai, déjà établi durant la guerre froide ; cependant, il est remarquable que ces groupes n'obéissent plus seulement à des mobiles politiques ou stratégiques mais à des motifs de profit. Difficilement identifiables, ils n'ont pas d'existence légale au regard du droit international.

In fine, il ressort de cet imbroglio une forte criminalisation de la « guerre » ou, plutôt, des affrontements armés, qui rend particulièrement dangereuses ces menaces « asymétriques ». La guerre, c'est « autre chose » : elle a aujourd'hui une dimension prédatrice, elle est agressive tout en étant ludique, ses acteurs sont diffus et elle engage de plus en plus d'enfants. On a donc de plus en plus affaire à une « non-guerre mutante » au fur et à mesure que les institutions guerrières classiques entrent en crise : les massacres sont vulgarisés, la piraterie est réapparue dans certaines régions du globe, des « loups solitaires » et des desperados offrent leurs services à qui en a besoin.

Cependant, dans la sphère économique, le libéralisme financier produit de grands raiders financiers qui sont extrêmement développés et remarquablement informés. Les « velociraptors » se jouent des brontosaurus des systèmes de renseignement constitués par les Etats. La cryptologie, dans le domaine de la guerre de l'information, peine à protéger les identités électroniques ; de fait, les détournements d'argent et la désinformation font des dégâts, notamment financiers, énormes dans les économies libérales. Dans ce domaine, Internet sert plus d'outil qu'il n'est une cible. Il facilite un terrorisme « high-tech » alors que la cyberpropagande présente les dangers d'exporter la violence des guerres civiles et d'offrir des horizons nouveaux au développement de certains réseaux dans les pays occidentaux. Internet est, aujourd'hui, « le CNN du pauvre » et certains, comme le sous-commandant Marcos, en jouent remarquablement.

Au bilan, le bon fonctionnement des institutions démocratiques se heurte à une myriade d'entités dangereuses difficilement identifiables et extrêmement réactives. Leur nocivité est également difficilement mesurable, mais quelques traits caractéristiques peuvent être avancés.

Les dangers.

Ces entités sont réellement dangereuses car l'adversaire, plutôt que l'ennemi, est difficilement identifié. Les réponses sont donc d'autant plus difficiles à mettre en place. Nous avons vu que les nouvelles menaces sont à la fois un phénomène social et économique

découlant des grands déséquilibres actuels. On les retrouve autant liées à la montée de l'Islam qu'aux violences urbaines, aux phénomènes sectaires, aux flux migratoires, à la question de la drogue, aux accidents technologiques ou aux problèmes de protection économique et de sécurité.

C'est dire combien sont variées leurs incidences stratégiques : elles fragilisent les cohésions nationales, aggravent les effets des fractures sociales, sapent les bases des économies saines, nuisent au bon fonctionnement des appareils administratifs. Elles affaiblissent in fine les fondements des Etats en proposant des pseudo valeurs concurrentes et remettent en cause les valeurs républicaines. Malgré certains discours officiels rassurants, la France elle-même commence à subir certaines infiltrations caractérisées : les notes bleues de Bercy de juin 1993 proposent une définition du blanchiment de l'argent sale. Une véritable mafia sévit déjà chez nous sous la forme de sociétés criminelles au long cours avec des rituels et une tradition bien établis.

La confusion et l'imbrication des nouvelles menaces, leur changement d'échelle et la forte poussée d'internationalisation qu'elles connaissent créent des décalages durables entre les faits et le droit. Ceux-ci affectent progressivement la distribution des richesses, puis la cohésion sociale et, enfin, l'ordre public. Le blanchiment de l'argent sale, qui connaît aujourd'hui des développements exponentiels, n'est plus un crime sans victimes comme l'ont récemment montré les krachs du Mexique et de Thaïlande.

Il est par ailleurs certain que le but intermédiaire de la criminalité organisée transnationale (COT) est de contrôler les entreprises et les institutions économiques et financières. Il serait ensuite de parvenir au contrôle des institutions politiques, sociales et judiciaires. Le pouvoir des mafias leur permet déjà aujourd'hui d'affaiblir, voire de contrôler, certains gouvernements, de susciter sur certains continents de véritables chaos économiques et politiques et d'imposer de nouvelles drogues dans le monde développé.

S'agissant du terrorisme, il apparaît aujourd'hui incapable de réellement déstabiliser les Etats à longue tradition démocratique. Ses succès politiques y sont donc en général assez limités. En outre, si ses objectifs sont sérieux, la pensée terroriste ne s'élève pas à des hauts niveaux stratégiques. Du fait de ses capacités de nuisance, le terrorisme continue néanmoins à poser un sérieux problème d'ordre public, notamment sur certains terrains locaux.

Ainsi, l'Europe est plus particulièrement vulnérable aujourd'hui aux menaces principales des mouvements islamistes, des mouvements révolutionnaires, notamment d'extrême droite, et des actes du crime organisé, surtout quand celui-ci se sent menacé.

Les nouvelles menaces sont donc réellement nouvelles dans leur ampleur, dans leur nature et dans les dangers qu'elles représentent. Il apparaît vital pour les Etats-nations de s'en prémunir car c'est l'essence même de leurs fondements qui est concurrencée, voire directement menacée. Pour des raisons d'auto-conservation, ils ne peuvent s'accommoder chez eux de la prospérité criminelle. Ils ne peuvent non plus tolérer, qu'à leurs frontières, la criminalité se transforme en une sorte de « réalisme de l'immédiat » et qu'elle devienne même, dans certaines zones grises, l'unique créatrice d'emplois voire un véritable mode de vie.

Les parades.

On peut lire dans le Livre Blanc sur la Défense de 1994 que « le terrorisme est sans doute la principale menace non militaire qui soit en mesure d'affecter notre sécurité ». La prise en compte des dangers que représentent les nouvelles menaces n'est donc pas nouvelle. En revanche, les méthodes de lutte ont perpétuellement besoin d'être renouvelées.

« Se faire battre est excusable ; se faire surprendre est impardonnable » déclarait Napoléon Ier. Cette maxime s'adapte bien au combat des démocraties contre les nouvelles menaces tant il apparaît que l'avantage est du côté de ces dernières. C'est qu'elles posent un lourd problème de cloisonnement et de coordination car elles sont aujourd'hui une véritable question horizontale.

C'est pourquoi la lutte contre les nouvelles menaces est, comme nous le verrons, une véritable course contre la montre. L'objectif est, pour les Etats, de se placer à la poignée de l'éventail c'est-à-dire en position de contrôler les équilibres. Notre étude montrera enfin que ceci passe obligatoirement par un système de coordinations nationales et internationales.

Une course contre la montre.

Garder l'initiative est un des principes de la guerre énoncés par le maréchal Foch. D'autres, comme l'actuel chef d'état-major de l'armée de terre française, le général Crêne, vont jusqu'à parler de « pro-activité » dans la conduite des opérations militaires. La réussite du combat contre les nouvelles menaces ne passerait-elle pas également par là ? C'est en fait un nouveau modèle de société qu'il s'agit de mettre en place aujourd'hui dont la lutte contre les nouvelles menaces n'est qu'un des aspects essentiels.

Car on peut lire que les intérêts vitaux des nations sont touchés et qu'il s'agit d'un véritable problème de survie des nations et de la démocratie. Pour garder l'initiative, la difficulté est pour elles de lancer des batailles à la fois dans des espaces aujourd'hui incontrôlés et contre le temps. Mais les Etats sont lourds et les cartels légers. Il est donc

nécessaire de « penser comme l'adversaire » pour comprendre sa logique. Or, les besoins en information sont énormes ; il s'agit donc de sélectionner dans la masse des informations réellement disponibles pour rassembler ce que nous savons des zones grises, pour bien connaître nos capacités de désamorçage et de prévention de conflits et, enfin, pour connaître nos capacités analytiques réelles.

Un travail de recherche en amont est donc indispensable pour lequel une véritable culture du renseignement est nécessaire. Il s'agit avant toute chose de trouver les raisons de la menace, d'établir les interactions entre les crimes et les victimes potentielles et d'en déduire les rapports dialectiques. C'est là la seule manière de repérer en amont les activités douteuses et illégales, de les analyser et de les signaler précocement pour espérer les traiter en temps et en heure. Les budgets de « recherche et développement » américains des dernières années dans le domaine du renseignement sont colossaux afin de comprendre la logique de l'ennemi. Ailleurs, les services de renseignement nippons étaient persuadés de bien suivre les activités de la secte Aum avant l'attentat de Tokyo. Cependant, leurs informations étaient trop parcellaires pour réellement anticiper un attentat meurtrier.

Par ailleurs, il faut prendre en compte un certain nombre d'usages ou de dérives à tous les niveaux des Etats. Par exemple, ceux-ci ont une réaction identique quand il existe des zones hiérarchiques internes : il y a tentative d'emblée de mettre la crise sous cocon après arrosage de subsides destinés à calmer les esprits. Puis, ils croisent les doigts pour que les mandats en cours se terminent sans qu'aient éclaté l'une de ces émeutes urbaines, équivalents modernes des Jacqueries du Moyen Age. Pour Marcel Gauchet, « après l'âge de l'affrontement, survient l'âge de l'évitement ». Cette constatation vaut également sur le plan externe et ne fait qu'ajouter au danger des nouvelles menaces. L'observation des faits démontre que toute mesure dilatoire est inutile et, plus, perverse.

Dans ce domaine, les méfaits de la diplomatie, ou prétendue telle, sont énormes. Raisonnant au-delà les intentions partisans et les intérêts catégoriels, Xavier Raufer conclut que « la diplomatie est un instrument de la guerre froide ». Elle apparaît effectivement incapable d'agir dans un kaléidoscope multipolaire qui nécessite une grille d'analyse complexe. Contrairement à la période classique, aujourd'hui, il s'agit peut-être de déterminer un niveau de crime socialement acceptable et, donc, de « policer à intervalles ». La diplomatie

s'intéresse, par construction, aux Etats ; elle doit maintenant prendre également en compte les grands groupes nationaux et un grand nombre d'acteurs non étatiques. Les problèmes de transnationalité précipitent évidemment ces difficultés.

On entrevoit donc la nécessité de combler les décalages durables entre les faits et le droit. Il est, par exemple, urgent pour les Etats-nations de se doter d'une doctrine qui précise les conditions politiques et techniques de l'usage des forces et des appareils correspondants. Or, il semble que la réflexion dans ce domaine commence seulement ... Ceci est remarquable quand on sait qu'une politique de défense prépare l'engagement à dix ou quinze ans. On comprend également qu'une ou deux décennies d'avance (ou de retard) font la différence. A titre d'illustration, on peut citer les besoins de capacités actuels de projection hors d'Europe en tant que legs de la guerre froide. Pour la «Strategic Assesment Review », il s'agit, par exemple, dans le domaine des opérations de maintien de la paix, d'adapter au plus vite les nouveaux instruments de sécurité pour intervenir, si possible, avant la paix, voire de développer des capacités non létales dès le déploiement.

Les faiblesses du secteur juridique ont une grande part de responsabilité dans le développement des nouvelles menaces : la Justice ne fait pas peur sur la scène internationale. Les délais d'instruction sont tels que les institutions ne jugent plus que des « has been », c'est-à-dire des criminels-perdants. L'objectif des Etats est donc de se donner au plus tôt les moyens, soit de contraindre les malfaiteurs à respecter un règlement minimum, soit à les neutraliser définitivement. A ce stade de la réflexion, on peut noter que se pose la question sensible de savoir où se trouvent les limites entre les forces armées et celles de police. Pour certains, le fossé institutionnel et la distinction juridique ne pourront que s'estomper et se combler ... Nous reviendrons sur cette question d'actualité.

Dans tous les cas cependant, il s'agit bien d'identifier d'emblée l'état de l'existant dans le domaine de la lutte. Cela concerne les initiatives anti-crimes, les opérations anti-drogue, les actions antiterroristes et toutes les missions dites « de basse intensité », notamment les actions d'imposition ou de restauration de la paix. Ensuite, et seulement ensuite, se posent les questions telles que les capacités de riposte, notamment immédiate . A cet égard, on ne peut que considérer avec inquiétude les nouveaux formats des armées ...

Mais, avant toute chose, il s'agit de bien définir la problématique entre les notions de répression et de prévention, entre les choix des techniques et du type d'opération, entre le cadre juridique et les moyens pratiques engagés, enfin, entre les buts de la politique intérieure et ceux de la « diplomatie ».

Etre à la poignée de l'éventail.

Se positionner à la poignée de l'éventail entraîne donc des choix complexes permettant d'être en mesure de faire face aux différentes situations possibles. Cela pose la question d'une « défense globale » qui fond ensemble les concepts de sécurité et de défense ; les progrès dans les domaines du droit et de l'économie, quant à eux, renforcent cette défense globale dans des domaines clés des nouvelles menaces.

« La défense est une somme d'efforts au service d'une volonté politique », c'est dire comme elle n'a aucune valeur en tant que telle. Elle doit donc être rattachée à un système qui lui est supérieur. Ce système est représenté par l'Etat. Or ce dernier est en pleine réforme dans un monde radicalement nouveau. Cette rénovation a de grandes répercussions sur l'aspect sécuritaire collectif, qui, nous l'avons vu, doit faire face à des menaces protéiformes et complexes. C'est pourquoi une action tous azimuts est nécessaire qui ne peut se limiter à un aspect strictement sécuritaire.

Il s'agit donc, aujourd'hui, d'établir un diagnostic solide, puis de réaliser un état des lieux qui permettra de vérifier la perception du phénomène « nouvelles menaces », et, in fine, d'élaborer une doctrine cohérente de lutte. A cet égard, certains auteurs comme Jean-Marie Balencie, posent la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de revoir l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la Défense. Les enjeux nouveaux sont en effet d'adapter l'existant pour envisager une défense globale tout en réfléchissant à de nouveaux instruments et à un nouveau dispositif.

Ceci est bien confirmé aujourd'hui par le fait qu'il existe un flou attaché au concept de « sécurité intérieure ». Toute réflexion actualisée sur ce problème conclut à la nécessité d'une politique de protection et de sécurité qui ne peut être que globale. Le laboratoire MINOS dans

une étude des menaces internationales nouvelles d'ordre stratégique affirme qu'il faut « répondre aux besoins de défense au sens large » pour permettre « d'élaborer des contre-mesures concrètes aux risques nouveaux ».

L'appareil de sécurité de l'Etat doit donc évoluer vers une formule permettant au minimum une synergie entre les actions de la Défense et de l'Intérieur. Le premier ministre français, monsieur Jospin, déclarait devant l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) le 22 octobre dernier : « il faut concevoir une meilleure transition entre les missions de maintien de la paix et les missions de maintien de l'ordre ». Il imaginait ensuite un système dans lequel des « formations de police seraient mêlées à certaines formations militaires ». Il s'agit en fait de répondre à la continuité des menaces par la continuité de la force. Dans ce cadre, l'intervention de militaires en uniformes du type « forces spéciales » pourrait être envisagée dans des opérations intérieures ; de même, pour lutter contre des outils clandestins, d'autres imaginent que des interventions militaires discrètes pourraient être élaborées dans le cadre de représailles non signées.

Dans tous les cas, ces mesures réclament la mise en place préalable d'un certain nombre d'instruments permettant l'identification précoce des menaces potentielles, la prévention antiterroriste, le suivi informatique des mouvements de capitaux, le suivi par satellites des cargaisons suspectes ou dangereuses ... Dans le domaine du curatif, la neutralisation des bases du crime international doit être rendue possible techniquement et légalement.

Des objectifs politiques très précis doivent donc être définis pour ce qui touche à l'emploi des forces. Cette nouvelles stratégie d'emploi des moyens conventionnels, en dehors du contexte nucléaire, doit s'appuyer sur une anticipation stratégique, s'assurer de la cohérence des buts tout en maîtrisant en permanence les forces . Elle doit viser à une supériorité focalisée pour acquérir un ascendant moral et pose, dans tous les cas, la prééminence de l'homme sur la technologie. Ces principes militaires s'appliquent désormais aux problèmes de sécurité au sens large.

De même, ces problèmes posent en général la question de l'entraînement et de l'équipement des personnels des forces affectées à des rôles de police : la 82^{ème} division aéroportée américaine a eu, on s'en souvient, toutes les difficultés à rétablir l'ordre à Los Angeles en avril 1992. Le théâtre urbain est par ailleurs au centre des réflexions du Pentagone et un budget de 280 millions de francs a été affecté à fort Folk pour l'entraînement des forces en zone urbaine. Fort Leavenworth, par ailleurs, mène depuis plusieurs années une étude sur les « operations other than war » (OOTWa). C'est dire l'intérêt que porte l'armée américaine aux nouvelles menaces.

Le président Clinton prenait d'ailleurs la «presidential decision directive » n°62 en mai 1998 qui demande d'identifier en priorité le problème réel du contre-terrorisme et pas seulement ses symptômes. La dimension légale est, à ce titre, déterminante.

Il s'agit en effet de s'attaquer aujourd'hui aux organisations et non plus aux individus. C'est pourquoi la France a élaboré l'article 450-1 du code pénal qui donne à « l'association de malfaiteurs » une existence légale. Elle classe désormais en « circonstance aggravante » la « réunion » qui couvre les complots, les associations de malfaiteurs, les bandes ... C'est dire, qu'avec un train de nouvelles dispositions légales, la France se donne les moyens de s'attaquer aux menaces les plus modernes. On assiste ainsi progressivement à un renforcement du droit répressif ; les procès du terrorisme sont maintenant le fait de magistrats professionnels et non plus de jurés populaires, abusables et impressionnables.

Pourtant demeure aujourd'hui une lourde contradiction entre le système de la libre circulation des personnes et l'absence de réglementation minimum commune en matière pénale. Nous reviendrons plus loin sur ce point particulier.

La lutte contre la corruption est un autre aspect de la lutte de la légalité contre l'interlope. La collusion entre le monde de la mafia et celui de la politique par exemple est telle que les armes juridiques peinent à démêler les écheveaux.

Ainsi, on estime aujourd'hui à seulement 1% le volume de l'argent recyclé épinglé du fait du laxisme des législations, mais aussi du fait des logiques de libéralisation. Nous avons déjà mesuré l'impact économique de l'argent sale. Rappelons qu'on estime chaque année à 90

milliards de dollars le volume d'argent recyclé par la seule Cosa Nostra. Le question du blanchiment de cet argent est devenu un véritable problème de sécurité nationale ; les notes bleues de Bercy de juin 1993 prouvent que la France, en proposant enfin une définition du blanchiment d'argent, a décidé de s'attaquer officiellement à cette question.

Michel Camdessus, le directeur général du Fonds Monétaire International, recommande, quant à lui, la prudence pour s'attaquer aux réseaux de l'argent sale ; il s'agit pour lui de « se réformer pour les contenir , puis les éliminer ».

Ces réseaux apparaissent souvent identiques aux réseaux d'évasion fiscale qui utilisent à l'envi les paradis fiscaux. En nous limitant à l'Europe, la Suisse, l'Autriche, le Luxembourg, la Hongrie ou le Lichtenstein sont souvent montrés du doigt. La complexité du problème oblige à une solution collective initiée par la convention contre le blanchiment à Vienne en 1988. L'année 1989 voit la création du Groupe d'Action Financière Internationale (GAFI) sur le blanchiment des capitaux. Pourtant, aujourd'hui encore, aucune sanction n'est applicable.

L'Italie est le meilleur exemple de lutte contre la Mafia. Ce pays complète le dispositif de lutte contre le recyclage et contre la corruption par des dispositions de lutte contre le sous-développement du Mezzogiorno. Cela démontre que les seules solutions de domaines sont inefficaces et qu'il y faut des solutions croisées.

Une coopération nécessaire.

Ces solutions croisées à des problèmes «horizontaux » nécessitent une coopération étroite de tous les organismes ayant à faire aux nouvelles menaces.

Il faut en effet en finir aujourd'hui avec les limites du type juridique interne - traitant des problèmes du type délinquance -et juridique international - traitant des menaces militaires -. C'est tout d'abord, nous l'avons vu, une coopération inter services qui est nécessaire : sont à cet égard directement impliqués les ministères de la Défense, de l'Intérieur et de l'Economie, mais il est évident que d'autres ministères sont concernés.. Le Secrétariat Général de la

Défense Nationale (SGDN) est aujourd'hui chargé de la coordination interministérielle pour les problèmes de défense. Il a été complété en 1997 par le Conseil de Sécurité intérieure (CSI) qui a charge de coordination des problèmes de sécurité intérieure. La France devrait mettre réfléchir à la mise en place d'un organisme du type National Security Council (NSC) qui a pour mission de fédérer aux Etats-Unis les travaux des différents ministères dans le domaine de la sécurité nationale. Le cadre d'exercice de ce dernier vise à la prise en compte de l'éventail complet des nouvelles menaces. Son avantage est d'éviter tout cloisonnement et toute dé-coordination, notamment sur les questions horizontales. Il apparaît par exemple aujourd'hui que seule la gendarmerie nationale sait mettre ses savoir-faire et ses moyens à la disposition d'autres ministères que son ministère de tutelle. Or si les menaces sont globales, leur traitement doit être interministériel.

A propos d'Internet, Pierre Destouche écrit que « le principal écueil d'une lutte internationale efficace est un problème juridique lié à sa nature transnationale ». Par ailleurs, l'âpreté de la guerre économique oblige les entreprises à coopérer tout d'abord entre elles, puis avec les administrations.

Le cadre collectif est donc le seul valide pour une lutte efficace. La porosité des frontières, l'internationalisation des flux obligent, quant à eux, à une coopération internationale en matière de lutte et de prévention. Pour cela, il est nécessaire de faire évoluer les mentalités tant le problème d'un « sécurité collective » est complexe. Si l'idée d'un « montage international » formalisant les coopérations et les inter relations est bien comprise par les opinions publiques, la solution politique n'est pas aussi évidente. Or le pré-requis à toute coopération est politique. Or l'affaiblissement de la sacro-sainte indépendance nationale pose la question de la dissolution dans un ensemble supranational.

On sait par ailleurs la versatilité de l'opinion sur les faits du crime international : les premières réactions de l'opinion publique après un attentat vont toujours dans le sens d'une condamnation violente. Puis, avec le temps, l'opinion fait preuve de « bonne volonté » avant de se déclarer prête à examiner les revendications des terroristes. Ainsi, Arafat, terroriste depuis 1968, est accueilli à l'ONU en 1974. Il est aujourd'hui président de l'Autorité palestinienne. Lui et beaucoup démontrent que le terrorisme est difficile à isoler car il n'est jamais le facteur causal unique. Les méfaits de la drogue, quant à eux, n'entraînent pas en

général de réaction sociale. Il est donc difficile de croire en une unanimité sur les questions du crime et sur les moyens de lutte.

Il serait, dans tous les cas, illusoire de vouloir répondre à toutes les menaces, même avec des budgets faramineux. Gérard Chaliand estime, quant à lui, « qu'il appartient aux Etats de prévoir un minimum de mesures appropriées ».

L'entraide répressive a pourtant aujourd'hui bien évolué. Elle est articulée autour d'une forte coopération policière - via Interpol, Europol, Schengen ou l'UE -, des coopérations spécifiques - en matière de trafic de stupéfiants, de terrorisme ou de blanchiment d'argent sale - et une coopération judiciaire - entraide juridique en matière pénale, extradition. La tendance générale est orientée vers un droit pénal européen qui, pour les raisons évoquées plus haut, tarde à se mettre en place.

De même, la question de l'élargissement du concept de défense pose un grave problème de libertés publiques : celles-ci, en effet, ressortissent uniquement au ministère de la Justice. Le sommet de l'OTAN de Washington du 25 avril 1999 visait pourtant à globaliser les problèmes de sécurité. Il apparaît néanmoins délicat de globaliser ces problèmes au regard des législations en vigueur. Le risque est la dilution de la notion de défense. Elle pourrait même la vider de toute signification. Actuellement, la notion de sécurité est un thème majeur des relations internationales et, à ce titre, doit rester globale ; la défense reste, quant à elle, strictement militaire. Celle-ci n'apparaît d'ailleurs qu'à l'article 51 de la charte des Nations Unies.

On mesure donc le chemin qu'il reste à accomplir pour mettre en application des idées dont chacun admet le principe mais que personne ne souhaite réellement voir appliquer dans l'état. La pression des événements, le poids des opinions, les orientations de politique globale et notamment budgétaire, sans oublier les échéances électorales fixent le rythme d'avancement des travaux collectifs en matière de lutte contre les nouvelles menaces. Il est remarquable que les « éclaireurs » de ce combat sont aussi les moteurs des relations internationales. Cela prouve bien que ce combat partagé est une des facettes d'une lutte stratégique de conservation du patrimoine collectif des Etats-nations.

Conclusion

In fine, il apparaît bien que les équilibres internationaux sont, sinon fragiles, du moins menacés par des entités interlopes. Le pouvoir de nocivité de ces dernières est grandissant au regard des moyens financiers et techniques dont elles disposent. La Mafia, le crime organisé transnational, les cartels de la drogue et tous les groupes mal intentionnés que les relations internationales ont produits au XXème siècle semblent aujourd'hui suffisamment puissants pour concurrencer l'Etat-nation. Les dangereux « flashpoints », souvent à l'étranger, mais de plus en plus près de nous, doivent être pris en compte et circoncrits car ils préfigurent les espaces dans lesquels pourraient s'engouffrer les nouvelles menaces.

L'ordre public ou, plus grave, la cohésion sociale sont gravement menacés dans certaines régions. Les parades sont à rechercher, comme nous l'avons vu, dans un cadre collectif. Elles sont bien sûr du domaine actif, mais, aussi, du domaine passif : l'esprit de défense, puisqu'il s'agit de lui, dépend de la capacité des démocraties à convaincre que la menace est pressante et que les enjeux valent d'engager le combat.

C'est donc, avant tout, une action de conviction que les démocraties modernes ont entreprise. Cette action revêt tous les caractères d'une guerre intérieure. Il s'agit là, en effet, d'une véritable guerre de l'information car, après une longue période de léthargie et de confiance, il s'agit de reconquérir et de mobiliser les esprits.

L'irrationalité des comportements a généralisé les difficultés des interventions. La lutte contre les nouvelles menaces remet donc à l'honneur l'homme en tant que décideur et en tant qu'acteur privilégié. C'est donc en elles-mêmes que les démocraties trouveront les remèdes. C'était là leur rôle initial. Il s'agit de le rénover aujourd'hui.